



N°2013-37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2013**

L'an deux mille treize le 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LA VAULLEE

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre LA VAULLEE, Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

M. ALBANE François - Mme BAPTISTE Rose Marie - Mme BASSE Christine - M. BELKACEM Smaïl - Mme BLASZKOWSKI Nathalie - M. CAILLET Gérard - Mme CORRADO Frédérique - Mme CURATOLA Anna - M. LECRIVAIN Bernard - M. LEUBE Michel - Mme MULLER Jocelyne - Melle NAVREZ Peggy - M. TULLII Pino - M. UNTEREINER Alain - Mme VILLARRUBIA Elvire

Absents ayant donné procuration :

Mme ALLIEVI Anne donne procuration à Mme VILLARRUBIA Elvire - M. AUZANNEAU Patrick donne procuration à M. BELKACEM Smaïl - M. BALLAND Eric donne procuration à M. UNTEREINER Alain - M. BURGRAEVE Edmond donne procuration à M. CAILLET Gérard - Mme CEDAT-VERGNE Nathalie donne procuration à Mme BASSE Christine - Mme COTTET Carine donne procuration à Mme CORRADO Frédérique - M. MARIE Mathieu donne procuration à M. TULLII Pino - M. MARCOS José donne procuration à M. LEUBE Michel - M. MOUREAU Jérôme donne procuration à Melle NAVREZ Peggy - Mme SIEGWARTH Brigitte donne procuration à Mme BAPTISTE Rose Marie

Absentes excusées :

Mme LEZHARI Fatima - Mme SCHWEITZER Mircille

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de votants : 26

**OBJET : CONCERTATION PREALABLE EN VUE DE LA CREATION D'UNE
ZAC MULTI-SITES « CŒUR DE VILLE »**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune concernant l'aménagement de la zone, d'environ 5 hectares au lieu-dit « derrière les jardins », située à l'est de la mairie à l'arrière de la salle Pablo Neruda et s'étendant jusqu'à la RD 60, ainsi que sur le secteur de l'école Saint-Matthieu.

La réalisation des études préalables à la création de la ZAC a été confiée à la SODEVAM Nord Lorraine en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et au groupement Architecture et Environnement/BEREST/Acte 2 Paysage/Atelier des Territoires pour ce qui concerne la maîtrise d'œuvre.

Rappel des objectifs du projet :

- Maîtriser de manière cohérente la suite de l'urbanisation générale de la ville tout en veillant au respect de la philosophie habitat de la ville
- Proposer des alternatives au secteur arrière de la salle Pablo Neruda s'étendant jusqu'à la RD 60
- Définir un programme cohérent et structurant des équipements publics et de loisirs
- Proposer une offre d'habitat diversifiée, tant du point de vue du statut d'occupation (location, accession), du type d'habitat (maisons individuelles, maisons groupées, petits collectifs etc) ou de la destination (jeunes couples, personnes âgées, familles, etc). Ce projet sera ainsi l'occasion de créer un micro-village pour les aînés.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, doivent être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Monsieur le Maire propose d'approuver les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement projetée, ainsi que les modalités de la concertation, conformément, aux dispositions précitées.

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- Deux réunions d'information publique (1^{ère} réunion publique 12 avril 2013 salle Voltaire).
- Une exposition en Mairie avec panneaux décrivant l'opération pendant 3 mois
- Un registre sera à disposition des habitants à la Mairie de Guénange

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.300-2 et R.300-1,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés et notamment :

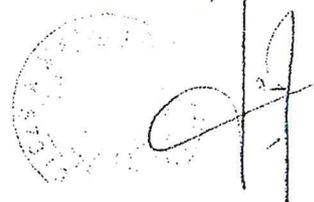
- Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement,
- Les modalités de concertation.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités présentées par le Maire.
- de charger le Maire de mener la concertation.

Pour extrait et certifié conforme
Guénange, le 02/04/13

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Guénange, with the text 'MUNICIPALITE DE GUENANGE' around the perimeter. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.